

---

**PROJET RIMDEL : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DE LA MOUGHATAA DE BABABE  
(COMMUNES DE BABABE, AERE M'BAR ET EL VERAÉ) POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION  
PUBLIQUE DES SERVICES DE BASE ET LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL**

---

## **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES**

---

**Appui et renforcement des Cadres de Concertation Communaux des  
communes de Bababé, Aéré M'Bar et El Verae**

Wilaya du Brakna

Août 2019

Entre les soussignés :

Le **Fonds Andalou de Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI)**, représenté par M. Manuel Redaño, D.N.I. numéro 34.062.828-N, Gérant, désigné dans ce qui suit par le terme « FAMSI ou l'administration »,

Et

**M Ibrahima Amadou NIANG**, carte d'identité N° 0774423460, désigné ci-après par le terme « le prestataire ou le consultant »

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### Art 1 : Objet de la prestation

L'objet du présent contrat est l'appui des communes de la Moughataa de Bababé dans la mise en place et le renforcement des capacités du Cadre de Concertation Communal et créer un climat qui favorisera la mise en place d'un cadre de concertation plus élargi qui réunit les trois communes de la Moughataa.

Une attention spéciale sera donnée à l'inclusion des femmes dans l'identification, la programmation et l'exécution des activités en tenant compte des besoins spécifiques et des obstacles qui peuvent bloquer sa participation.

### Art 2 : Documents constituant le contrat

Les pièces constituant le dossier sont les suivantes par ordre de priorité :

- Les présentes clauses
- La soumission du consultant et son acceptation formelle
- Les Termes de Référence

### Art 3 : Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est de **soixante (60) jours** à compter dès la date de signature du présent contrat.

### Art. 4 : Description de la prestation et livrables

Les tâches à réaliser dans le cadre de la prestation sont les suivantes :

- ✓ Phase 1. (V.1) Processus de mise en place des deux CCC de Aéré M'Bar et de El Verae et redynamiser le CCC de Bababé
  - Activité : Organiser une identification et un diagnostic participatif des associations (ONG) et organisations communautaires de base dans les communes de Bababé, Aéré M'Bar et de El Verae
  - Livrables : répertoire des associations (ONG) et organisations communautaires de base existantes dans ces communes et d'établir des critères de performances pour choisir celles qui vont constituer le forum de la société civile
  - Activité : Organiser des réunions de restitution de la phase d'identification entre les communes et préparation de lettres de désignation des autres membres des CCC
  - Livrables : Pv des réunions
  - Activité : Organiser trois forums dans les trois communes et choix démocratique de 10 membres de la société civile au sein de chaque CCC (prise en compte de l'inclusion genre et diversité)
  - Livrables : Liste des 10 membres élus au sein du forum de la société civile sur la base des organisations retenues lors de la phase diagnostic et de définir de manière participative leur mission.
  - Activité : Composition des membres des CCC
  - Livrables : liste des membres des CCC dans chaque commune par délibération du conseil municipal



- Activité : Appui à la tenue des réunions statutaires fonctionnelles des CCC.
  - Livrables : Pv de réunions dans les 3 communes et recommandations pour la bonne tenue des réunions des cadres de concertation
- ✓ Phase 2. (V.2) Processus de renforcement des capacités des membres des CCC dans les trois communes
- Activité : Organiser une formation pour les membres des CCC sur leurs rôles et missions et les mécanismes d'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) et les mécanismes de suivi-évaluation des PDC
  - Livrables : listes de présence de membres des trois CCC ; plan de formation portant : rôles, attributions et missions des membres des CCC; les mécanismes d'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) et les outils de suivi et évaluation des PDC, etc. ; Questionnaires d'évaluation sur le degré de compréhension et satisfaction des participants.
- ✓ Phase 3. (V.3) Processus de mise en réseau des trois CCC
- Activité : Organiser une assemblée générale des membres clés des trois CCC.
  - Livrables : invitations aux membres clés des trois CCC, ordre du jour, liste de présence et procès-verbal de constitution du réseau
- ✓ Phase 4. Rapportage
- Activité : Elaboration du rapport de toute la prestation
  - Livrables : rapport final de l'activité

L'exécution et déroulement de l'activité seront conformes aux Termes de Référence annexés et à l'offre du prestataire.

Les documents et le **rapport final seront fournis en format papier et numérique**. La forme et format des livrables devra être homogène, justifiée et avec une police Calibri 11.

#### Art 5 : Montant total de la prestation

Le montant de la prestation s'élève à **deux cent quarante-quatre mille ouguiyas (244.000 MRU)**, soit cinq mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (**5.982€**) d'après le taux de change 1 €/40,79 MRU (BCM, le 30/07/2019).

La facture originale sera livrée à la représentation du FAMSI en Mauritanie. Elle devra incorporer les données du client :

Nom : FAMSI

CIF : G-14.565.329

Direction : Avenida del Brillante, 177. 14012 Córdoba. Espagne

#### Art 6 : Modalités et termes de règlement

Le mode de paiement sera le suivant :

- 20% à la signature du contrat et livraison de la méthodologie et les outils à utiliser durant la prestation.
- 30% à la finalisation de la première phase de la prestation
- 30% à la fin de la deuxième phase de la prestation.
- 20% après la finalisation du suivi des acquis de la formation et l'approbation du rapport final.

Les détails des décomptes en chiffres est le suivant :

Type de décompte	Paieiments	Montant MRU	Montant €
Décompte 1 : démarrage phase 1 *	20%	48.800	1.196 €
Décompte 2 : fin phase 1	30%	73.200	1.795 €
Décompte 3 : fin phase 2	30%	73.200	1.795 €
Décompte 4 : validation rapport final	20%	48.800	1.196 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>244.000</b>	<b>5.982 €</b>

Les paiements seront réalisés en ouguiyas par chèque (au nom du représentant de l'entreprise ou d'une personne autorisée par lui) ou par virement bancaire au compte n° **01506779401-01** de la Banque **BAMIS – Mauritanie**.

#### Art. 7 : Visibilité

Le consultant devra respecter les dispositions établies par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale au Développement (AACID), par la Diputación de Jaén et par le FAMSÍ en ce qui concerne la mise en place du titre du projet, les logos et la déclaration expresse des Bailleurs.

#### Article 8 : Responsabilité

Nonobstant les obligations d'assurances prescrites ci-après, le prestataire demeure le seul responsable de la prestation.

#### Art. 9 : Propriété

La propriété des tous les livrables produits dans le cadre de la prestation restera à FAMSÍ.

#### Article 10 : Règlement des litiges et contentieux

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout litige et contentieux qui pourrait survenir à l'occasion de l'exécution de la prestation.

En cas de persistance, les différends seront portés devant la juridiction compétente en Mauritanie.

Fait à Nouakchott et à Cordoue, le 15 août 2019

Lu et accepté

**Ibrahima Amadou Niang**  
Expert en Ingénierie de Développement Local  
Titre enregistré au Répertoire national des  
certifications professionnelles en France.  
Arrêté du 19 Déc 2006 du LO 2007  
Niveau: Master II-BAC+5 Tél: 00222 6412472

M. Ibrahima Amadou NIANG  
Expert- Formateur

Lu et approuvé



M. Manuel Redaño  
Gérant du FAMSÍ